

La situation du marché des bois

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **77 (1926)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785450>

Nutzungsbedingungen

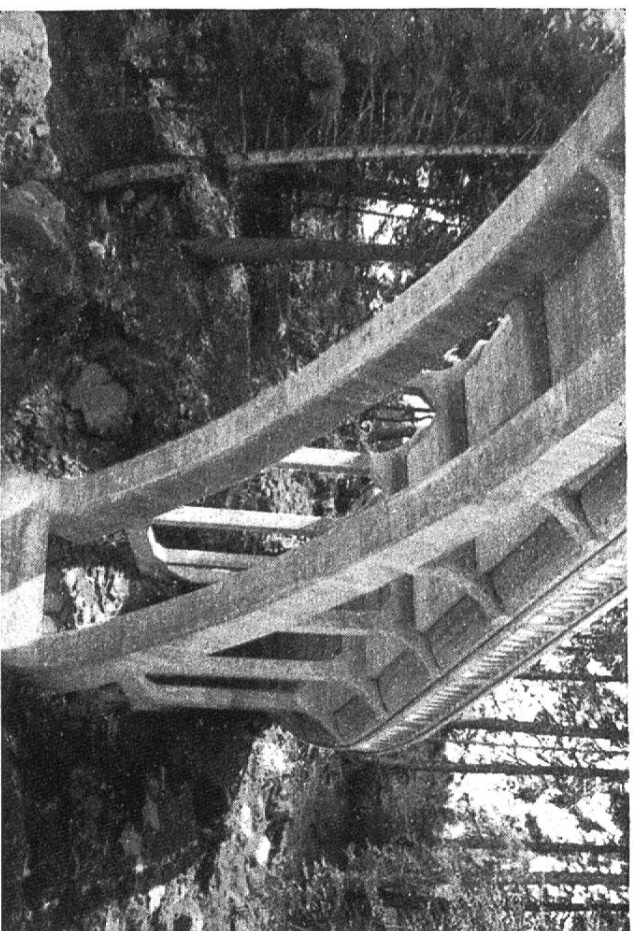
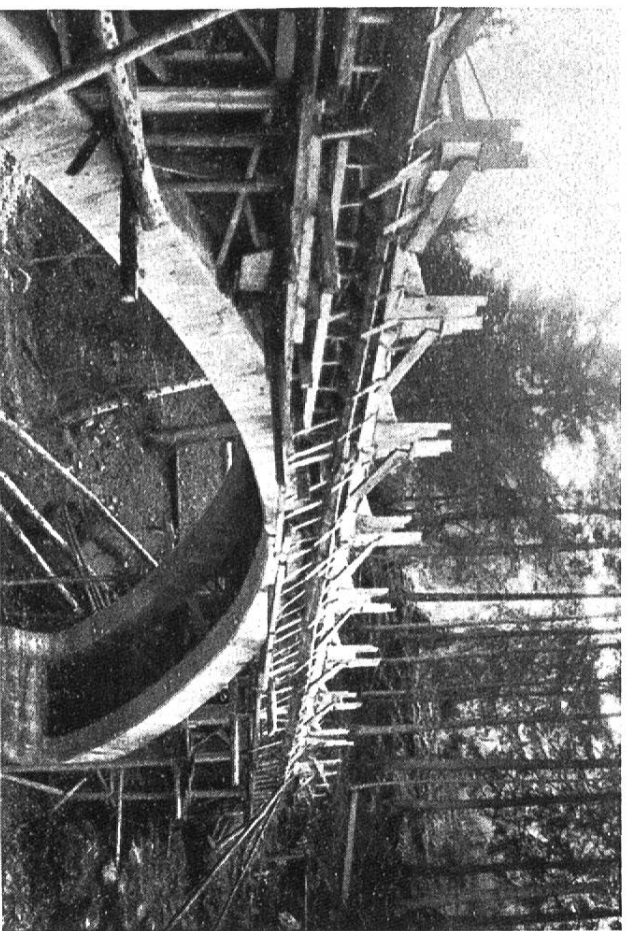
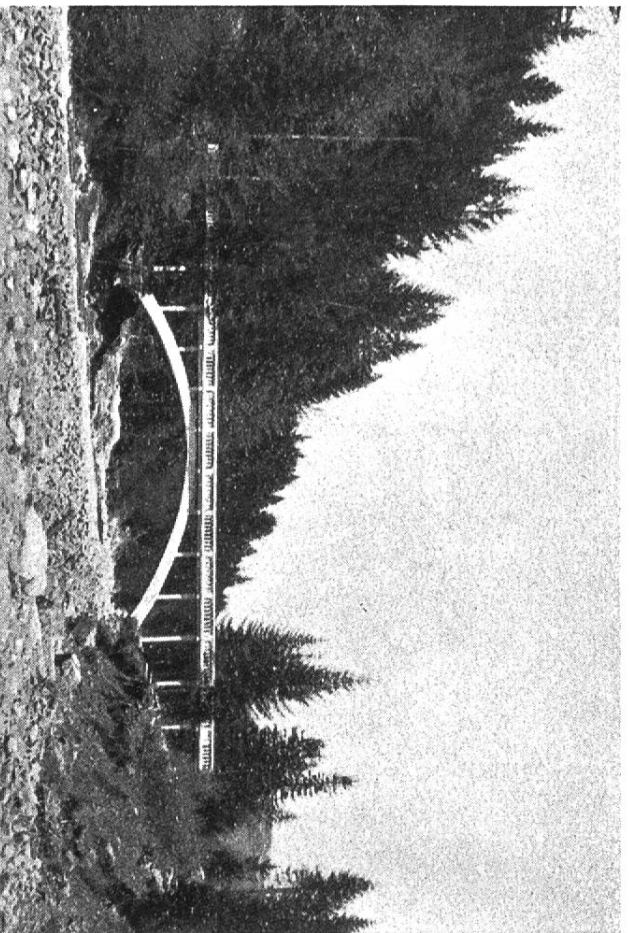
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



LE PONT DU SAGEBODEN

construit sur la Gérine, dans le canton de Fribourg, sur lequel passe une route établie pour la mise en valeur des pâturages et des forêts de la partie supérieure de la vallée (Plasselschlund)

Vues d'ensemble du pont construit en béton-acier et vues prises pendant sa construction

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

77^{me} ANNÉE

AOUT 1926

N^o 8

La situation du marché des bois.

Cette situation qui, pour la Suisse, avait laissé beaucoup à désirer pendant la dernière campagne ne semble pas devenir meilleure. C'est ce qui ressort tout au moins d'une intéressante circulaire adressée aux membres de l'Association forestière vaudoise par son directeur M. Ch. Gonet, inspecteur forestier.

Le marché des bois international, dit-il, est troublé, instable, souvent inexplicable et déconcertant. Plus que jamais, la désorganisation de l'après-guerre influence ce marché. Mais tandis que les pays exportateurs nous inondent de grumes et produits fabriqués qu'ils vendent à des prix dérisoires, les pays importateurs ont vu diminuer leur puissance d'achat. En Angleterre et en Allemagne c'est à cause du chômage tandis qu'en France, en Belgique et en Italie, cette diminution provient surtout d'une baisse considérable de la valeur de leur monnaie.

La Suisse avait pu lutter contre ces facteurs, si défavorables aux intérêts de ses propriétaires de forêts, par des restrictions de l'importation des bois. Celles-ci ayant été supprimées dès le 1^{er} janvier 1926, l'importation des bois a pris une ampleur inquiétante. De janvier à fin mai elle s'est élevée à 128.000 quintaux par mois, c'est-à-dire à 165 % de l'importation d'avant-guerre.

L'industrie du bâtiment s'est ralentie. Plus de 60.000 m³ de bois façonnés ne trouvent pas d'acquéreur. La situation est vraiment grave.

En face de pareils faits, l'Office forestier central et l'Association forestière vaudoise se sont évertués à trouver des remèdes. A leur instigation, les pouvoirs publics ont bien voulu consentir à prendre quelques mesures qui pourront, avec le temps, améliorer un peu les choses. Et d'abord, le droit d'entrée sur les grumes de résineux (position 230 du tarif douanier) a été augmenté de

25 à 50 cts. par quintal. La taxe douanière, que paieront depuis le 1^{er} juillet les bois étrangers, sera ainsi de 3,25 fr. par mètre cube.

Et puis, les chemins de fer fédéraux ont modifié leurs tarifs de transport en faveur des bois en grume suisses; il est prévu une diminution de 95 cts. par mètre-cube pour un trajet de 50 km et de 80 cts. pour 100 km. Diminution bien faible sans doute, mais qui a été renforcée par une autre décision des C F F, soit une augmentation de 20 à 30 % des prix du tarif actuel valable pour les bois étrangers. Des mesures analogues ont été prises aussi en faveur des bois sciés indigènes.

Ces quelques mesures ne manqueront pas de déployer de bons effets à l'avantage des propriétaires de forêts, surtout dans celles de nos régions où la production ligneuse dépasse la consommation. Ils seront reconnaissants à nos pouvoirs publics des mesures prises et non moins à ceux qui ont su les leur suggérer et les convaincre de leur impérieuse nécessité.

H. Badoux.

Les bois et les pelouses de la Gérine.

(Suite).

3° Le pont de Sageboden. Ce pont est formé par une voûte centrale de 26,8 m d'ouverture et six ouvertures secondaires de 3 mètres chacune. La longueur totale du pont est ainsi de 45 mètres. La voûte centrale est formée par deux nervures de 70 cm de largeur et d'une épaisseur variant de 1,40 m à 70 cm.

Cet ouvrage est remarquable par deux nouveautés dans le domaine de la construction et mérite d'être signalé au corps des forestiers suisses. Les sondages exécutés au préalable démontrèrent qu'on ne pouvait pas espérer trouver un fond solide à une profondeur convenable. Les fouilles mirent à jour un terrain argileux, mélangé de gravier et de gros blocs et complètement saturé d'eau. Les berges sont d'anciens éboulis qui accusent encore une tendance au glissement. La base rocheuse manquant totalement pour une fondation, M. Hefti s'ingénia à trouver cependant une solution satisfaisante.

Cette solution consiste *dans un barrage-radier en forme de voûte renversée qui relie les deux naissances de la voûte principale.*

Le pont a la forme de l'œuf. Pour économiser du béton, le barrage-radier fut construit en forme de caisse, c'est-à-dire le fond, le plafond et les parois sont en béton-armé et n'ont que 30 cm d'épaisseur. Le vide de ce barrage fut rempli de cailloux, pour lui permettre par son propre poids de résister à la pression de l'eau. De cette façon on